

1. INFORMATION SUR L'ORGANISATION

Nom du détenteur de certificat:	Chantiers Chibougamau Ltée
Numéro de certificat:	NC-CW-003885
Personnes-ressources:	Félix Plante 521, Chemin Merrill, C.P. 216 Chibougamau (Québec) G8P 2K7 info.chibougamau@nordic.ca 418-748-6481
Dernière mise à jour:	2024-09-24

Source d'approvisionnement
PAYS : Canada
Province : Québec, Ontario
Régions : Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay/Lac-Saint-Jean, Ontario
Écorégions : NA0602 – Forêts du Bouclier canadien central NA0605 – Forêts de l'Est du Canada NA0406 – Forêts transitionnelles de l'Est

2. INFORMATION SUR LES SITES PARTICIPANTS

Site participant	Type de matériau non certifié	Nombre exact des fournisseurs	Type(s) de fournisseur	Nbre moyen de paliers dans les chaînes d'approvisionnement	Nombre approximatif ou exact des sous-fournisseurs
Chantiers Chibougamau	Bois rond	7	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Scierie Landrienne	Bois rond	20	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Nordic Kraft	Copeaux	N/A	Transformateurs primaires	2	N/A
Scierie La Sarre	Bois Rond	14	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A
Scierie Béarn	Bois Rond	8	Entreprises d'aménagement forestier	1	N/A

3. ANALYSE DE RISQUE

Analyse de risques:	Analyse de risque nationale du Canada - FSC Canada (FSC-NRA-CA V2-1)
Dernière vérification:	24 septembre 2024

Risques déterminés associés aux régions d'approvisionnement de l'organisation					
Provinces	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion	Mélange
Québec	X	X	X	-	-
Ontario	X	X	-	-	-

Risques déterminés associés aux régions d'approvisionnement de l'organisation				
Régions	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion
Québec				
Forêts du Bouclier canadien central/Forêts transitionnelles de l'Est/Forêts de l'Est du Canada	X	X	X	-
Ontario				
Forêts du Bouclier canadien central/Forêts transitionnelles de l'Est	X	X	-	-

3. ANALYSE DE RISQUE ET MESURES D'ATTÉNUATION

Régions d'approvisionnement de l'organisation – CANADA		
Indicateur	Mesure de contrôle	Constats issus d'une vérification de terrain si effectuée en tant que mesure de contrôle
1. Bois récolté illégalement - Aucun risque déterminé		
2. Bois récolté en violation des droits humains ou ancestraux		
2.3	<p>Québec, Ontario – Droits autochtones</p> <p>1. Les Premières Nations ne s'opposent pas aux plans d'aménagement (forêt publique)</p>	<p>1. Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent¹ pas au plan d'aménagement.</p> <p>À ce jour aucune plainte n'a été formulée auprès des autorités du gouvernement tant du Québec que du gouvernement Cris concernant Chantiers Chibougamau, Scierie Landrienne, Scierie La Sarre ou Nordic Kraft. Pour de plus amples informations à cet égard concernant le registre, veuillez consulter le site web https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/declaration-de-services-aux-citoyens.</p> <p>De plus, le responsable du certificat s'assure d'être notifié lorsqu'il y a possibilité de plainte ou de conflit publique.</p> <p>Aucune opposition* tel que défini comme un conflit significatif de grande ampleur est en vigueur actuellement sur l'ensemble des zones d'approvisionnement concernées.</p>
3. Bois en provenance de forêts dans lesquelles des hautes valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier		
3.1 et 3.2	<p><u>3.1.1 Québec – Caribou - Martre d'Amérique (population Terre-Neuve)</u></p> <p><i>Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel* du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral.</i></p> <p><i>Le plan d'aménagement identifie et met en œuvre :</i></p> <p><i>b) Des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel*, où les opérations forestières ne sont pas permises.</i></p> <p><i>Des explications sont données sur la manière dont ces actions contribueront à réduire le degré de perturbations dans le temps dans l'habitat essentiel*, en appui à l'atteinte des exigences en matière de seuils dans le programme de rétablissement fédéral.</i></p> <p><u>3.2 Québec – PFI</u></p> <p>Il n'y a pas d'opérations forestières au sein des PFI</p>	<p>L'analyse a déterminé que la présence du caribou forestier, une espèce menacée possédant un grand domaine vital, constitue un risque déterminé dans les écorégions NA0406, NA0602 et NA0605.</p> <p>8. Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel* du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral.</p> <p>Le gouvernement du Québec de concert avec l'industrie forestière a élaboré une stratégie pour la protection du caribou forestier sur le territoire québécois concerné. Les étapes de la stratégie Caribou du gouvernement du Québec sont élaborées via le site web suivant https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/.</p> <p>À l'heure actuelle, des mesures intérimaires sont mises en applications sur le territoire comme mesure de précaution jusqu'à la finalisation de la stratégie qui sera mise en application après publication par le gouvernement. Pour plus de détail, voir le lien suivant : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/nord-du-quebec</p> <p><i>Spécifique à Landrienne :</i> <i>Les plans d'aménagement et documents connexes démontrent que les activités de récoltes sont exclues de certaines portions de l'habitat essentiel du caribou des bois boréal des unités d'aménagement des régions d'approvisionnement de l'entreprise Scierie Landrienne ce qui contribue à réduire les perturbations en accord avec le plan de rétablissement fédéral.</i></p> <p><i>Martre d'Amérique : CCL ne s'approvisionne pas dans les territoires de Terre-Neuve où la population à risque est répertoriée</i></p> <p>-La plupart de l'approvisionnement provient de Forêts certifiées FSC (<i>Maintien des certificats FSC FM.</i>) -Les PFI inclus dans la zone d'approvisionnement n'ont pas été identifiés comme "à risque" selon l'analyse de risque nationale. -Respect de la directive provisoire sur la délimitation des PFI (FSC Canada, 2017 – Note d'orientation page 8)</p>
3.1	<p><u>Ontario – Caribou et PFI</u></p> <p>Aucun risque – territoires certifiés FSC FM (Abitibi River forest)</p>	<p><i>Maintien des certificats FSC FM.</i></p> <p><i>Pour les territoires non certifiés FSC :</i></p> <p><i>Mesure 1.1 CCL ne s'approvisionne pas de forêts dans les habitats essentiels du caribou.</i></p>
4. Bois en provenance de forêts en cours de conversion en plantations ou en territoire non forestier - Aucun risque déterminé		
5. Bois de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés - Aucun risque déterminé		

4. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Personne responsable	Coordonnée
Félix Plante	Email : felix.plante@nordic.ca Tel : 418-748-6481 #238

